

Pensions

Je vous cite des chiffres actuels. Je ne remonte pas aux temps où mon père percevait un total de \$93 de pension mensuelle après 30 ans de service. J'estime qu'on ne devrait pas tolérer ce genre de situation. Des mesures adéquates devraient être prises pour tenir compte du caractère particulier de la GRC et pour venir en aide aux personnes à charge des agents décédés en service commandé ou en cours de carrière.

Je voudrais dire quelques mots concernant ce facteur particulier que constitue la tension nerveuse pour les agents de la GRC mais avant cela permettez-moi de vous citer une ou deux statistiques intéressantes concernant ce corps policier. Au cours de l'année 1975 et 1976, 747 agents ont démissionné volontairement. Ils ont choisi de le faire avant d'avoir droit à une pension. Seulement 286 agents ont commencé à percevoir une pension durant la même période. En d'autres termes, il est plus avantageux de quitter le service que d'y rester jusqu'à l'âge de la retraite. La pension n'est pas de nature à encourager vraiment les membres de la GRC à rester en service jusqu'à leur retraite.

● (2050)

Les statistiques sont également éloquentes à un autre égard. Elles montrent que les fonctions des membres de la GRC ne se comparent à celles d'aucun autre groupe de fonctionnaires, si ce n'est à celles des contrôleurs de la circulation aérienne ou à celles des gardiens de prison justement à cause du stress, du travail de relève et des congés irréguliers, surtout dans le cas des familles.

Il est beaucoup trop facile de prétendre que les membres de la GRC savaient à quoi s'attendre lorsqu'il sont entrés dans la Gendarmerie mais on ne peut jamais comprendre ce en quoi consiste le travail avant d'y avoir vraiment goûté. Être policier, ce n'est pas la même chose que de travailler dans une usine. Un mécanicien n'est pas exposé à devoir fouiller une voiture en pleine nuit à la recherche d'un criminel dangereux qui pourrait bien braquer sur lui un fusil à canon scié. Sa femme ne se demande pas s'il va rentrer à la fin de sa journée, ou bien 2, 3, 4 ou 24 heures plus tard, voire jamais.

Les données relatives au stress sont très abondantes, mais je n'ai pas le temps pour le moment de les examiner en profondeur. En fait, la gendarmerie assure présentement le financement d'une étude à ce sujet qui devrait être maintenant terminée et distribuée aux députés le plus tôt possible, de façon que la Chambre ne soit pas de nouveau saisie d'un bill comme celui-ci sans avoir trouvé de remèdes efficaces aux situations que j'ai décrites.

A l'heure actuelle, la pension d'un gendarme est établie en fonction du traitement moyen qu'il touche au cours de ses six dernières années de service, mais on aurait tort de dire qu'un gendarme ayant 35 ans de service touche une pension équivalente à 70 p. 100 de son salaire. En fait, il n'en est rien. Ainsi, le sergent qui a servi pendant 25 ans et qui n'est officier que depuis six ans ne touche pas 50 p. 100, mais seulement 41 p. 100 de son traitement au moment de la retraite. De même, après 35 ans de service, il ne touche en fait que 58 p. 100 de son traitement au moment de prendre sa retraite.

Si je comprends bien, les pensions de retraite se justifient par le fait qu'après avoir donné les meilleures années de leur vie à la Fonction publique, au pays et au gouvernement, ils ont droit à un minimum de sécurité au moment de prendre leur

retraite. Ils ne l'ont pas actuellement, et il est certes d'une évidence flagrante que leurs veuves et leurs personnes à charge n'en bénéficient pas non plus.

Nous avons entendu parler ici ce soir des effets de l'inflation. Je suis d'avis que c'est le gouvernement qui crée l'inflation et que les membres des forces armées n'ont absolument aucun moyen de s'en défendre. Au moment de son recrutement, c'est bien souvent l'attrait de la pension de retraite qui a été le facteur déterminant et a poussé le membre des forces armées à en joindre les rangs. La plupart des membres quittent les forces armées après 24 ans de service, non pas parce qu'ils le veulent mais bien parce qu'il leur faut profiter de ce qui leur reste de jeunesse pour trouver un autre emploi pour répondre aux besoins de leur famille à un point critique de leur vie. Ils savent très bien que la pension qu'ils toucheront ne suffira pas à les faire vivre dignement ou à maintenir leur niveau de vie.

Aux États-Unis, dans la plupart des corps de police, on peut prendre sa retraite après 20 années de service et recevoir une pension qui équivaut à la moitié du salaire. J'aimerais établir certaines comparaisons très surprenantes, pour la gouverne des députés. Ainsi, voici comment fonctionne le régime de pensions des policiers de l'État de l'Alaska. Les retenues s'élèvent à 5 p. 100 du traitement; elles rapportent 4.5 p. 100 d'intérêts par an; les policiers peuvent retirer des prestations quand ils veulent, après un minimum de cinq années de service; normalement, ils prennent leur retraite après 20 années de service et leur pension s'élève à la moitié de la moyenne du traitement des trois dernières années. Voilà comment ça marchait et les policiers veulent revenir à ce système-là; la limite est de 35 années de service ou de 55 ans; la pension est indexée à 4 p. 100 si la caisse est solvable; les prestations sont exemptes d'impôt; les prestations sont majorées de 10 p. 100 si le prestataire réside en Alaska, ce qui incite les policiers à demeurer dans cet État; les prestations sont ajoutées à la sécurité sociale; le prestataire et les personnes qui sont à sa charge ont une assurance maladie gratuite; une fois le régime bien en route, l'administrateur peut faire des investissements dans le secteur privé et les sommes investies produisent des intérêts aux taux en cours; il existe par ailleurs trois régimes distincts pour les survivants à charge.

Comparons cela au traitement que nous accordons, en vertu de nos lois sur les pensions, aux membres de l'une des meilleures forces de police du monde, sinon la meilleure. Les caisses de retraite des États-Unis sont-elles pour autant menacées de faillite? Je ne le pense pas.

Les personnes qui travaillent dans la police et notamment dans la GRC doivent avoir énormément de résistance. De nombreuses autorités compétentes dans les services administratifs et psychologiques de la police pensent que les pressions qui sont imposées aux gendarmes sont à l'origine des nombreux suicides, divorces, cas d'alcoolisme et de la faible espérance de vie qui caractérise ce groupe.

En effet, je viens de lire aujourd'hui dans la revue «Canadian Police Chief» du mois de janvier 1979 que, d'après les statistiques actuelles, on recenserait 225 suicides pour 100,000 gendarmes contre 16,5 pour le reste de la population. Personne ne pourra m'enlever de l'idée que cette différence n'est pas directement due aux pressions, facteur de plus en plus étudié par les psychiatres et les psychologues.